

N° 4634³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 1999-2000

PROPOSITION DE REVISION

de l'article 118 de la Constitution

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(21.7.2000)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Ministre aux Relations avec le Parlement du 13 juillet 2000 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel de la

**PROPOSITION DE REVISION
de l'article 118 de la Constitution**

qui a été adoptée par la Chambre des députés dans sa séance du 11 juillet 2000 et dispensée du second vote constitutionnel;

Vu ladite proposition de révision de la Constitution et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 21 mars 2000;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser la proposition de révision en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 21 juillet 2000.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Raymond KIRSCH

